

Ce qu'il faut retenir du congrès du SNAV

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Lundi, 11 Février 2013 00:00 -

"Les 6e rencontres des métiers du voyage et du tourisme se sont déroulées à Tenerife du 30 janvier au 3 février en présence de 350 participants. Retour sur l'essentiel d'une édition sans surprise.

Extrait de 1609 caractères : Un fonds pour couvrir la force majeure C'est un projet qui a été soutenu par l'ensemble des élus de l'APST. Le « fonds de calamité », opérationnel en Hollande depuis dix ans, devrait voir le jour en France début 2014. Il a pour objectif de couvrir les frais engagés par les professionnels du tourisme lors d'un événement anormal et inattendu, causant un danger pour les voyageurs et endommageant les infrastructures, comme ce fut le cas du volcan islandais en 2010. « Toutes ces conditions doivent être cumulées pour donner lieu à indemnités », précise Alain Verwilghen, secrétaire général de l'EGFATT (European Guarantee Funds' Association for Travel and Tourism). En Hollande, l'entreprise du tourisme adhérente au fonds règle directement aux clients les coûts liés à l'événement puis il est ensuite remboursé par le fonds. Là-bas, la limite de couverture est fixée à 10 000 euros. Le système de cotisation est double : le consommateur verse 2,50 euros par dossier réservé, et l'adhérent paie une cotisation annuelle. Une année chargée pour le SNAV « Le SNAV n'est pas cet animal étrange qui ne fait rien toute l'année ». C'est avec sa verve habituelle que Georges Colson, président du syndicat, a tenu à rappeler lors de son discours d'ouverture, le rôle et la mission du SNAV".

[La suite de cet article est réservé aux abonnés de Mon Echo](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Ce qu'il faut retenir du congrès du SNAV](#)